



Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT STATUTAIRE PARTIEL DU COMITE

Le dimanche 19 Mai 2024 à La Roche sur Foron (74)

Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2024 qui aura lieu à La Roche sur Foron sera organisé le renouvellement statutaire des membres du Comité. 9 postes sont à pourvoir : 8 pour une durée de 6 ans et 1 pour une durée de 3 ans.

La commission Electorale est constituée de 3 membres du comité à savoir : Fabienne D'Angelo Présidente, Véronique Brunet-Gaston et Bruno Crétonon

L'ensemble des dispositions suivantes se réfèrent aux Statuts et Règlement Intérieur du CFBA actuellement en vigueur.

Le Comité est composé statutairement de 16 membres, il y a 7 membres non sortants qui sont élus jusqu'en 2027

Rappel : 9 membres à élire

8 membres pour 6 ans

1 membre pour 3 ans par suite d'une démission.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent impérativement être adressées par courrier LR avec AR à la Présidente de la Commission des élections date de réception au plus tard le 30 mars 2024 à l'adresse suivante : Mme D'ANGELO Fabienne 3 chemin du stade 11800 BARBAIRA

Conditions pour être candidat (conformément à l'article 12 des Statuts) :

- ❖ Être électeur, majeur et jouir de ses droits civiques
- ❖ Résider dans un des pays membres de la FCI.
- ❖ Être membre de l'association depuis au moins 36 mois consécutifs à la date du 19 mai 2024 ;
- ❖ Être membre à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours
- ❖ Ne pas avoir été condamné pour sévices ou mauvais traitements aux animaux
- ❖ Ne pas pratiquer l'achat de chiens pour les revendre

Documents à fournir en lettre recommandée avec accusé de réception :

- ❖ Courrier de candidature
- ❖ Extrait de casier judiciaire volet N° 3 de moins de 3 mois.
- ❖ Profession de foi avec texte mis en page sur format A4 recto

La commission électorale dressera la liste officielle des candidats après vérification de leur éligibilité conformément aux statuts et règlement intérieur en vigueur.

Les professions de foi seront envoyées dans leur globalité directement par le club qui prend à sa charge les frais inhérents à cet envoi.

Siège Social : 10 Bournazeau 23000 Saint Fiel